



# Carle



## Plan de lutte contre l'intimidation et de la violence à l'école<sup>1</sup>

2021-2022

Nom de l'école : Carle	Nombre d'élèves : 305	École primaire <input checked="" type="checkbox"/> École secondaire <input type="checkbox"/>
Date d'adoption du conseil d'établissement : 13 décembre 2021		
Nom de la direction : Marie-Josée Baril		
Nom de la personne en charge de coordonner l'équipe de travail : Isabelle Blanchard (directrice adjointe)		
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Isabelle Blanchard (directrice adjointe), Nathalie Boucher (TES), Julie Bilodeau (enseignante) et Mario Brassard (enseignant)		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :  Le respect, la positivité, la collaboration		

<sup>1</sup> Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

## Portrait de la situation – Analyse de la situation<sup>2</sup>

DONNÉES	PRATIQUES EN PLACE	
<p><b><u>L'école Carle :</u></b> L'école Carle accueille 305 enfants de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année. Nous accueillons également 4 classes spécialisées pour les élèves du CSSD qui ont des troubles sévères du langage. Au total, nous avons 17 classes.</p> <p>Notre indice de défavorisation est de 10 sur une échelle de 1 à 10.</p> <p>Nous employons du personnel de soutien pour venir en aide aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, de socialisation ou de comportement.</p> <p><b><u>Sondage auprès des élèves :</u></b> A la fin de l'année scolaire 2020-2021, les élèves du troisième cycle ont répondu à un sondage par le groupe de recherche « Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'université Laval ». Nous avons pu relever les défis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer de manière plus cohérente les règles de vie au sein de tous les intervenants de l'école.</li> <li>• Diminuer les gestes de violence verbale notamment les insultes et la médisance.</li> <li>• Sécuriser les lieux : Terrain de l'école, gymnase, corridor scolaire (rues du quartier), classes, corridors, casiers et vestiaires, escaliers</li> </ul> <p>Les répondants au sondage ont été davantage témoins que victimes : Bagarres, insultes, se faire traiter de noms, se faire traiter de noms à connotation sexuelle, impolitesse envers le personnel.</p>	<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen de communication (radios-émetteurs)</li> <li>• Tous les intervenants de l'école enseignent aux élèves les différentes étapes d'une résolution de conflit et amènent les élèves à s'y référer.</li> <li>• Animation par les éducatrices du service de garde pendant l'heure du dîner</li> <li>• Accompagnement pour les élèves qui ont une difficulté au niveau de la socialisation</li> <li>• Zones de surveillance</li> <li>• Matériel sportif pour occuper les élèves sur la cour de récréation</li> <li>• Aménagement des lignes de jeux sur la cour</li> </ul>	<p><b>DÉFIS À PRIORISER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Occuper les élèves sur la cour d'école (acti-leaders et animateur adulte)</li> <li>• Former une brigade d'élèves médiateurs</li> <li>• S'assurer de la cohérence de nos interventions</li> <li>• Sensibiliser et développer une meilleure compréhension des situations et gestes d'intimidation ou de violence (élèves, parents, intervenants).</li> </ul>

<sup>2</sup>Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

**Encadrement disciplinaire :**

Dès l'apparition de situations de violence, les élèves sont pris en charge par les intervenants, plus particulièrement au centre d'aide.

Nous avons une procédure d'encadrement disciplinaire (billets mineurs et majeurs) pour lesquels une gradation d'interventions est prévue. Cette procédure est utilisée dans tous les endroits et également au service de garde.

**Acti-leaders :**

Le centre d'aide travaille actuellement à mettre en place une équipe d'«acti-leaders» qui pourra animer des activités sportives ou des jeux sur la cour d'école sur l'heure du dîner. Nous prévoyons que cette équipe pourrait débiter vers la mi-novembre.

Nous croyons qu'en utilisant le jeu et le sport, ceci permettra aux enfants de socialiser adéquatement. Nous réussirons ainsi à diminuer les gestes de violence et d'intimidation.

**Surveillance sur la cour :**

Chaque surveillant (enseignants ou éducateur au service de garde) lors des récréations et des périodes de dîner, a une section précise d'attribuée pour sa surveillance et des rappels sont effectués afin d'assurer un balayage visuel constant de l'entièreté de la cour. Ils se déplacent dans la cour afin d'assurer une surveillance active.

**Comité de bienveillance :**

Nous avons mis sur pied un comité de bienveillance qui fait la promotion de nos valeurs (Respect, Positivité, Collaboration). Nous enseignons des comportements clairs aux élèves et nous les récompensons lorsqu'ils adoptent le comportement souhaité.

**Procédure de résolution de conflits :**

Nous enseignons aux élèves la procédure de résolution de conflits qui se trouve dans l'agenda. Il est important qu'ils apprennent à devenir autonomes pour régler leurs différends pour développer leurs habiletés sociales.

**Boîte de dénonciation**

Nous avons installé une boîte aux lettres à la bibliothèque pour que les élèves qui aimeraient dénoncer de l'intimidation dont ils sont témoins ou victimes puissent y déposer un message de façon anonyme. La direction et le centre d'aide a expliqué à tous les élèves le but de cette boîte.

### Mesures et modalités applicables<sup>3</sup>

<p>Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner aux élèves l'importance de l'utilisation d'un langage approprié</li> <li>• Travailler l'estime de soi en classe et les habiletés sociales (résolution de conflits) lors des récréations et au dîner</li> <li>• Distinguer ce qui est de l'ordre de l'intimidation ou de la violence de ce qui est de l'ordre du conflit ou de l'incident (fait par les intervenants de l'école lors d'évènements ponctuels)</li> <li>• Animation par les éducatrices du service de garde et par un animateur d'un organisme pendant l'heure du dîner</li> <li>• Acti-leaders au dîner</li> <li>• Système de communication des intervenants sur la cour (radios-émetteurs)</li> <li>• Présentation des règles de vie à l'ensemble des élèves en début d'année scolaire. La connaissance de ces règles et l'application de façon cohérente et constante de celles-ci par tous les intervenants de l'école.</li> <li>• Intervenir rapidement auprès des victimes et des agresseurs et en informer le parent</li> <li>• Participation du service de police pour des présentations (VIP)</li> <li>• Comité de bienveillance</li> <li>• Démarche de résolution de conflit</li> </ul>
<p>Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les parents dans les interventions touchant leur enfant victime ou auteur d'intimidation ou de violence</li> <li>• Application des règles de vie de l'école</li> <li>• Continuer à agir de façon proactive et préventive en répondant rapidement aux différentes inquiétudes des parents et des élèves</li> <li>• Les règles de vie de l'école sont inscrites à l'agenda des élèves et publiées sur le site web de l'école.</li> <li>• Les règles de vie du service de garde sont données aux parents et publiées sur le site web de l'école.</li> <li>• Les parents concernés sont invités à participer aux rencontres du plan d'intervention.</li> <li>• Les billets de communication sont envoyés aux parents pour des gestes de violence, des comportements inadéquats et pour les élèves qui sont victimes de violence.</li> <li>• Les parents des élèves concernés sont informés ou rencontrés dès que des gestes de violence ou d'intimidation sont posés.</li> </ul>

<sup>3</sup> Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

<p>Les modalités applicables pour <b><u>effectuer un signalement</u></b> ou pour <b><u>formuler une plainte</u></b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b><u>dénoncer</u></b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves communiquent verbalement avec les intervenants et ceux-ci font les suivis auprès des personnes concernées.</li> <li>• Les élèves peuvent écrire un message confidentiel et le déposer dans la boîte de dénonciation à la bibliothèque.</li> <li>• Les parents communiquent avec l'école par écrit ou par appel téléphonique.</li> <li>• La personne qui reçoit le signalement en fait une première analyse et l'achemine au centre d'aide ou à la direction pour vérifications ou interventions.</li> <li>• Déterminer les victimes et les intimidateurs.</li> <li>• Rechercher les preuves.</li> <li>• Recommander les interventions à la direction en fonction de la gravité et de la fréquence des gestes posés.</li> <li>• Les titulaires et les parents sont informés de la situation (avant ou après enquête).</li> <li>• Les intervenants consignent les interventions dans le SPI.</li> <li>• Les suivis sont réalisés rapidement par les intervenants de l'école.</li> </ul>
<p>Les mesures visant à <b><u>assurer la confidentialité</u></b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors d'une problématique, les élèves sont rencontrés individuellement et confidentiellement au centre d'aide pour prendre connaissance des faits.</li> <li>• Les personnes concernées <u>seulement</u> sont avisées (élèves, direction, parents, enseignants, TES du centre d'aide, etc.).</li> <li>• Protection de l'identité de l'élève qui dénonce une situation.</li> <li>• Les informations sont consignées de façon confidentielle.</li> </ul>

<p><b><u>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</u></b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelqu'autre personne.</p>	<p><b>Par tout adulte témoin :</b> L'adulte témoin doit s'assurer de veiller à la sécurité des élèves impliqués. Par la suite, cette personne doit aviser la TES du centre d'aide ainsi que la direction immédiatement afin qu'elles puissent intervenir rapidement. L'école demande à l'adulte témoin d'écrire les faits afin de pouvoir dresser un juste portrait de la situation.</p>
	<p><b>Par la direction des élèves impliqués :</b> La direction prend connaissance des informations reliées à la problématique et analyse la situation en concertation avec les intervenants concernés. Elle décide de rencontrer individuellement, seule ou avec la TES du centre d'aide, les élèves impliqués ou demande à la TES du centre d'aide de rencontrer ceux-ci. La direction fait les recommandations nécessaires et s'assure des suivis. Des conséquences, des gestes réparateurs et un suivi avec la TES du centre d'aide sont des modalités afin d'enrayer l'intimidation et les gestes de violence à notre école.</p>
	<p><b>Par les parents des élèves :</b> Les parents sont informés des problématiques survenues, par la TES du centre d'aide ou la direction, avant ou après l'enquête selon les circonstances des événements. Si l'école n'est pas au courant d'une situation qui s'est passée lors des heures de fréquentation scolaire, les parents doivent nous informer afin que nous puissions intervenir adéquatement et mettre en place les mesures nécessaires.</p>
<p>Les <b><u>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</u></b> à : ** Ce soutien est offert par <b>tous les membres du personnel de l'école.</b></p>	<p><b>Élève victime :</b> Le personnel s'assure de la sécurité de l'élève, l'adulte prend note de la situation et sécurise la victime de la confidentialité des propos. Selon les besoins, un suivi avec la TES du centre d'aide peut être mis en place pour apprendre à s'affirmer et à augmenter son estime de soi.</p>
	<p><b>Élève auteur :</b> Le personnel s'assure que l'auteur n'est pas en contact avec la victime. Il est rencontré pour prendre sa version des faits et l'école s'assure de la confidentialité. La direction est informée des événements et conjointement avec les intervenants, des mesures sont mises en places afin de rectifier la situation. Selon les besoins, un suivi est fait avec la TES du centre d'aide pour comprendre la source de la problématique.</p>
	<p><b>Élève témoin :</b> L'élève témoin est rencontré par les intervenants ou la direction afin de prendre sa version des faits. L'école s'assure de la confidentialité et met les mesures en place afin que l'élève témoin dénonce les situations d'intimidation ou de violence.</p>

<p>Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sanctions disciplinaires sont présentes dans nos règles de vie de l'école.</li> <li>• Chaque cas est analysé individuellement selon la gravité ou le caractère répétitif.</li> <li>• Ces mesures ou sanction peuvent être de l'ordre de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Billet de communication (billet jaune ou rouge)</li> <li>➤ Réflexion</li> <li>➤ Lettre d'excuses, geste réparateur et encadrement</li> <li>➤ Appel aux parents</li> <li>➤ Rencontre avec la direction</li> <li>➤ Entente de collaboration ou protocole signé par l'élève et ses parents</li> <li>➤ Rencontre avec le parent</li> <li>➤ Suspension interne ou externe</li> <li>➤ Retrait du service (dîneurs, service de garde, autobus, etc.)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Le suivi qui doit être donné à</b> tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation et de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les signalements ou les plaintes sont gérés par le centre d'aide ou la direction et le tout est consigné dans le SPI.</li> <li>• Rencontre avec les élèves concernés</li> <li>• Suivi auprès des parents</li> <li>• Suivi auprès des intervenants concernés</li> <li>• Intervention de groupe au besoin</li> <li>• Intervention du policier éducateur au besoin</li> </ul>
<p><b>Engagement de la direction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présente le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence au conseil d'établissement pour adoption.</li> <li>➤ S'assure que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation soit appliqué par le personnel de l'école.</li> <li>➤ Intervient rapidement dès qu'une plainte ou un signalement relié à l'intimidation et la violence grave est formulée.</li> <li>➤ S'assure des mesures de soutien et des sanctions pour l'élève intimidé et l'intimidateur.</li> <li>➤ S'assure de la sécurité des élèves impliqués dans la situation problématique.</li> <li>➤ Faire un rapport à la direction générale des plaintes reçues et traitées par la déclaration des événements dans le SPI.</li> </ul>	

**Objectifs annuels 2021-2022**

	Objectif	Indicateur	Moyens	Cueillette de données en cours d'année			Résultats obtenus
				Décembre	Mars	Juin	
<b>Élèves et personnel</b>	Sensibiliser les élèves face aux différences des autres afin d'éviter que certaines situations prennent de l'ampleur et deviennent des gestes d'intimidation.	Constatation du nombre de déclarations par les élèves (témoins, victimes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rencontre et discussion avec les élèves qui vivent une situation problématique</li> <li>✓ Sensibiliser les élèves des paroles et des gestes qu'ils posent lors des ateliers afin de leur faire prendre conscience de leur attitude et de l'impact sur les autres.</li> </ul>				
<b>Élèves et personnel</b>	Les élèves pourront régler leurs conflits de manière non violente.	Calculer le nombre de suivis de manquement majeur (billets rouges) en lien avec les gestes de violence ou d'intimidation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Application cohérente de la démarche d'encadrement disciplinaire</li> <li>✓ La T.E.S. du centre d'aide présentera le programme V.I.P. et le projet pacifique.</li> <li>✓ Mise sur pied d'une équipe de médiateurs</li> <li>✓ Mise sur pied d'une équipe d'acti-leaders</li> <li>✓ animateurs adultes à l'heure du dîner</li> </ul>				

2021-2022 :

Prochaines dates des rencontres	
Août-septembre	
Novembre-décembre	
Mars	
Juin	



**Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école**

**2021-2022**

- Nom du coordonnateur :** Marie-Josée Baril (directrice)
- Membres du comité :** Isabelle Blanchard (directrice adjointe)
- Nathalie Boucher (TES du centre d'aide)
- Julie Bilodeau (enseignante)
- Mario Brassard (enseignant)
- 
- 
-

